

La valorisation de la forêt française

Déclaration du groupe de la CGT-FO

Le groupe FO constate tout d'abord la situation paradoxale de la forêt française.

Bien que la France soit le troisième pays le plus boisé de l'Union européenne, la balance extérieure de notre pays pour l'ensemble de la filière bois et ameublement est lourdement déficitaire. La sous-exploitation des forêts et les faiblesses des industries de transformation en constituent les causes principales.

Gestionnaire des forêts domaniales et communales, l'Office national des forêts assure 40 % des ventes de bois en France et réalise ainsi un niveau d'exploitation satisfaisant des surfaces boisées publiques. À ce rôle de production de bois s'ajoutent de multiples missions de service public : entretien et mise en valeur des forêts, préservation de l'environnement, accueil des promeneurs et touristes, restauration des terrains de montagne, défense anti-incendie, protection des dunes, par exemple.

Cette multifonctionnalité a alourdi, au fil des ans, la charge de travail des personnels de l'ONF, qu'ils soient de statut public ou de droit privé. Dans ce contexte, la réduction des effectifs, par application de la RGPP, constitue un véritable non-sens et risque d'empêcher l'ONF d'assurer correctement ses missions.

Le groupe FO ne peut que répéter son rejet de toutes réformes remettant en cause le service public.

La sous-exploitation des forêts privées s'explique par une multiplicité de causes : morcellement de la propriété, difficultés d'accès et insuffisance des dessertes, manque d'organisation des propriétaires pour mutualiser les coûts d'exploitation. À cela s'ajoutent des acquisitions à des fins spéculatives sans intention d'exploitation. Pour cette raison, le groupe FO considère que la politique fiscale doit privilégier le soutien à l'activité économique et décourager l'approche exclusivement patrimoniale.

C'est pourquoi, le groupe FO exprime de fortes réserves face à la multiplication des aides et avantages fiscaux préconisés dans l'avis pour soutenir la filière bois, à ces différents stades. Il estime préférable de privilégier des mesures de soutien sélectif à l'investissement productif, assorties de clauses de conditionnalité sociale et environnementale. Ainsi, des instruments comme le FSI ou la future BPI pourraient contribuer à la valorisation de la filière.

La filière bois se caractérise, en effet, par des salaires particulièrement bas, des conditions de travail pénibles et de faibles perspectives d'évolution de carrière. Une plus grande attractivité du secteur est une condition indispensable du redressement de la filière.

Pour le groupe FO, la valorisation de la forêt ne peut être abordée sous le seul angle de la production de bois. Elle doit aussi prendre en compte les différents enjeux qui résultent de la multifonctionnalité de la forêt. L'existence de surfaces boisées, en quantité et en qualité appréciables, constitue un élément essentiel de la biodiversité et donc de la qualité de vie de nos citoyens. En ce sens, elle doit faire l'objet d'une vision d'ensemble, d'une politique claire, avec des objectifs à long terme, impulsés par l'État qui doit se donner les moyens de contrôler la réalisation de ces orientations.

Une telle gouvernance centrale garantira une solidarité et une cohérence des actions menées dans les régions pour assurer une gestion durable des forêts sur l'ensemble du territoire national. Elle contribuera à l'émergence d'une véritable politique sectorielle de la filière bois pour moderniser et développer l'industrie de transformation, réduire la dépendance aux importations du marché français et créer des emplois pérennes.

Tout en exprimant ses réserves, le groupe Force ouvrière a voté l'avis.